

Télétravail et garde d'enfant A l'impossible nul n'est tenu !

Le 24 et 25 mars, les salarié.es des centres d'appels ont répondu présents à l'appel à la grève lancée par l'intersyndicales CGT—FO—SUD pour l'augmentation des salaires.

Bravo! En très peu de temps et au vu des difficultés de communication avec les salarié.es en télétravail, c'est un signal fort envoyé aux organisations patronales. Elles savent désormais qu'une forte mobilisation peut s'ancrer dans la durée. D'autant que, la CFE-CGC FNECS, syndicat catégoriel des cadres, a signé le communiqué de presse intersyndical à nos côtés. Notre prochaine réunion avec le patronat aura lieu le 15 mai.

Télétravail et garde d'enfant

L'annonce du 3e confinement a de nouveau projeté les salarié.es dans une situation ingérable, télétravailler, garder les enfants à domicile et assurer la scolarité. Cette fois-ci, les salarié.es en situation de télétravail sont éligibles au dispositif de l'activité partielle pour garde d'enfant. Mais le gouvernement fidèle à lui-même est resté à la moitié du gué. Cette activité partielle est acceptée au cas par cas, et sous réserve de l'accord de l'employeur en charge de vérifier s'il n'est pas possible de trouver une autre solution. Nous savons que beaucoup d'entreprises ont refusé l'accès à l'activité partielle garde d'enfants à ces salarié.es.

Le 12 Avril un communiqué de a été diffusé à la presse et aux organisations patronales pour qu'elles respectent ce droit à l'activité partielle pour garde d'enfant sans conditions préalables. De fait, traiter des appels téléphoniques à domicile, notamment pour les familles monoparentales, sans parler de la taille du logement, est tout simplement impossible et à l'impossible nul n'est tenu! Après le 26 Avril, issue de la période de vacances scolaires, les établissements d'accueil de la petite enfance rouvriront et les élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire) retourneront en classe, contrairement aux élèves de niveau supérieur qui attendront encore une semaine en distanciel. **Néanmoins, l'activité partielle pour garde d'enfant s'appliquera dans les conditions prévues antérieurement aux vacances scolaires.**

Mais cette fois-ci des justificatifs précis seront demandés aux salarié.es. Ce qui, une fois les attestations fournies, limitera la possibilité des employeurs de refuser l'activité partielle pour « *nécessité de service* ». Les salariés seront pris en charge par l'activité partielle garde d'enfant lorsqu'ils seront contraints de garder leur enfant en raison de la fermeture pour raison sanitaire de la section, de la classe, ou de l'établissement d'accueil, ou en raison de l'identification de leur enfant de moins de 16 ans ou d'un enfant en situation de handicap, comme cas contact, **sans pouvoir télétravailler. Dans ce cas, les salarié.es devront remettre à leurs employeur un justificatif :**

« ...De fait, traiter des appels téléphoniques à domicile...sans parler de la taille du logement, est tout simplement Impossible... »

- attestant de la fermeture de l'établissement d'accueil, de la classe ou de la section de l'enfant selon les cas. Ce justificatif peut être un message général reçu de l'établissement. Un message de la municipalité informant de la non-ouverture de l'établissement ou de l'impossibilité d'accueillir l'enfant compte tenu des mesures sanitaires décidées. Une attestation fournie directement par l'établissement.
- **ou** d'un document de l'assurance maladie attestant que l'enfant est identifié comme cas contact à risque et doit donc respecter une mesure d'isolement.;

Comme pour la période de vacances, le ou la salarié.e devra attester qu'il/elle est le seul des deux parents à bénéficier du dispositif d'activité partielle pour garde d'enfant pour les jours concernés.

Pour rejoindre la CGT et recevoir les informations concernant votre secteur d'activité envoyez votre demande d'adhésion à

vie-synd.fsetud@cgt.fr ou retourner par courrier le bulletin d'adhésion à l'adresse située à gauche.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____
Courriel : _____
Nom entreprise : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Secteur d'activité : _____
Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :
Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur